

### D'ANCIENS MEMBRES D'UN PARTI POLITIQUE

Cinq anciens membres du Parti du progrès de Guinée équatoriale (PPGE) sont toujours détenus au secret à Malabo, en Guinée équatoriale, dans des conditions qui pourraient constituer une forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Gerardo Angüe Mangue, Cruz Obiang Ebele, Juan Ecomo Ndong, Emiliano Esono Michá et Gumersindo Ramírez Faustino ont été arrêtés arbitrairement en mars et en avril 2008. Selon les informations recueillies, ils ont été torturés et ont signé des déclarations sous la contrainte. Ils ont ensuite été inculpés de détention illicite d'armes et de munitions ainsi que d'association et de réunion illicites, charge renvoyant à leur appartenance passée au PPGE. Ils n'ont pu consulter un avocat que quelques jours avant leur procès. Entre le 17 et le 19 juin 2008, ils ont été jugés et déclarés coupables de détention illicite d'armes et de munitions. Aucun élément de preuve n'a été produit pour étayer les accusations

portées contre eux et aucune arme n'a été retrouvée, ni sur eux ni à leur domicile. Amnesty International pense qu'ils ont été arrêtés et condamnés uniquement pour des motifs politiques, en raison de leur appartenance passée à un parti politique, d'ailleurs non violent ; elle les considère donc comme des prisonniers d'opinion.

Ces hommes ont été maintenus en détention au secret jusqu'en novembre 2009. Depuis lors, leur famille est autorisée à les voir 15 minutes maximum chaque samedi. Cependant, l'administration pénitentiaire peut suspendre ces visites à tout moment, sans justification ni préavis. La nourriture dans la prison est insuffisante et les familles doivent apporter des vivres pour compléter les rations. De plus, ces hommes ne reçoivent pas de soins médicaux. Ceux qui souffrent de maladies chroniques dépendent de leurs proches, qui doivent leur fournir les médicaments nécessaires.

**Veillez écrire au président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo afin de l'engager à faire libérer ces cinq hommes immédiatement et sans condition. Exprimez votre inquiétude à l'idée qu'aucune enquête n'a été ouverte sur les allégations selon lesquelles ils ont été torturés. Engagez les autorités à permettre à ces hommes de continuer à recevoir la visite de leurs proches et à leur fournir des soins médicaux adaptés jusqu'à leur libération. Envoyez vos appels à :**

General Teodoro Obiang Nguema Mbasogo  
Presidente de la República  
Gabinete del Presidente de la República  
Malabo - Guinée équatoriale  
Fax : +240 333 09 3313/3334  
Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

## CANADA

### UN PEUPLE AUTOCHTONE RÉDUIT À LA MISÈRE

## LES INDIENS CRIS DU LAC LUBICON

La Première nation des Cris du Lubicon est une communauté autochtone d'environ 500 personnes qui vit dans la province de l'Alberta, au Canada. Contrairement à la plupart des peuples autochtones de cette province, les Indiens cris du lac Lubicon n'ont jamais conclu de traité ni d'autre arrangement juridique avec les autorités fédérales afin de fixer les limites de leur territoire. Le gouvernement, qui s'était engagé à créer une réserve à leur intention, ou un territoire au statut juridique reconnu, n'a toujours pas tenu parole.

Dans les années 1970, les autorités de l'Alberta ont encouragé l'exploitation à grande échelle du pétrole et du gaz naturel sur le territoire des Cris du Lubicon, sans les consulter et sans avoir obtenu leur accord. Elles ont affirmé qu'ils occupaient illégalement des terres qui étaient pourtant les leurs. L'exploitation pétrolière et gazière a entraîné un effondrement rapide de l'économie traditionnelle, fondée sur la chasse et la pose de pièges. La population autochtone, qui

subvenait autrefois pour l'essentiel à ses besoins, s'est trouvée brutalement plongée dans une misère dont elle n'arrive pas à sortir et confrontée à des problèmes de santé.

On estime à 14 milliards de dollars canadiens (10,5 milliards d'euros environ) la valeur du pétrole et du gaz naturel extraits des terres des Indiens cris du Lubicon à ce jour. Or, ils n'ont nullement bénéficié de cette richesse. Ils n'ont reçu aucune indemnisation et les autorités ne les ont guère aidés à trouver de nouvelles sources de revenus. Pas moins de 90 % d'entre eux dépendent aujourd'hui des aides financières fédérales, qui ne suffisent pas à satisfaire leurs besoins de base. Ils ne disposent ni d'installations sanitaires ni d'un approvisionnement en eau potable. De plus, ils vivent entassés dans des habitations surpeuplées. Les maladies liées à la pauvreté, comme la tuberculose, sont nettement plus fréquentes qu'au sein du reste de la population.

**Veillez écrire au Premier ministre de l'Alberta en soulignant que les droits à la terre des Cris du Lubicon doivent être respectés et qu'il faut aboutir à un règlement juste pour que cette population puisse rebâtir son économie et retrouver un mode de vie qui lui convient. Les autorités de l'Alberta, en attendant qu'une solution soit trouvée au conflit foncier, doivent s'engager à ne plus autoriser l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole et de gaz sans le consentement des Cris du Lubicon. Envoyez vos appels à :**

L'Honorable Ed Stelmach  
Premier ministre de l'Alberta  
Bureau 307, Immeuble de la Législature  
10800 - 97<sup>e</sup> avenue  
Edmonton, AB  
Canada T5K 2B6  
Fax : +1 780 427 1349  
Courriel : premier@gov.ab.ca

## INDONÉSIE

### JUSTICE DOIT ÊTRE RENDUE À UN MILITANT ASSASSINÉ

## MUNIR SAID THALIB

Le défenseur des droits humains Munir Said Thalib est mort lors d'un vol entre Djakarta et les Pays-Bas le 7 septembre 2004. L'autopsie réalisée par les autorités néerlandaises a révélé qu'il avait été empoisonné à l'arsenic.

Munir Said Thalib était l'un des défenseurs des droits humains les plus en vue d'Indonésie. Il avait défendu des dizaines de militants qui avaient fait l'objet de disparitions forcées. Cofondateur de deux organisations de protection des droits fondamentaux, il avait contribué de façon importante à la révélation d'éléments mettant l'armée en cause dans des violations des droits humains commises en Aceh et au Timor oriental et recommandé aux autorités de prendre des mesures contre de hauts personnalités. En septembre 1999, la Commission nationale des droits humains l'a nommé membre de la Commission d'enquête sur les violations des droits humains au Timor oriental.

L'action de Munir Said Thalib en faveur des droits humains l'exposait à des dangers constants. En août 2003, une bombe a explosé devant son domicile, à Djakarta. En 2002 et en 2003, une foule déchaînée a attaqué le bureau de la Commission des disparus et des victimes de la violence (KONTRAS) où il travaillait. Bien que deux personnes aient été déclarées coupables d'implication dans son assassinat, des allégations dignes de foi laissent à penser que les responsables au plus haut niveau n'ont pas été traduits en justice. Les défenseurs des droits humains d'Indonésie continuent à faire l'objet de menaces, de tentatives d'intimidation et d'agressions. Ils estiment qu'ils seraient mieux protégés si les vrais responsables de la mort de Munir Said Thalib étaient contraints de rendre des comptes.

**Veillez écrire au président indonésien en demandant qu'une nouvelle enquête indépendante soit menée sur l'assassinat de Munir Said Thalib et que les responsables présumés, quel que soit leur rang, soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables. Engagez les autorités à reconnaître et à soutenir publiquement l'action légitime des défenseurs des droits humains et à condamner tout type de harcèlement ou d'attaque à leur encontre. Envoyez vos appels à :**

President Susilo Bambang Yudhoyono  
Istana Merdeka  
Jakarta 10110  
Indonésie

Fax : +62 21 3452685, +62 21 3442759  
ou +62 21 3845774



## IRAN

### SIX ANS DE PRISON POUR UNE JOURNALISTE



## HENGAMEH SHAHIDI

Hengameh Shahidi, journaliste et militante politique, purge actuellement une peine de six ans d'emprisonnement dans la prison d'Evin, à Téhéran, capitale de l'Iran. Arrêtée peu après l'élection présidentielle contestée de juin 2009, elle a été maintenue à l'isolement dans une cellule minuscule durant 50 jours. Pendant ses quatre premiers mois de détention, elle s'est vu infliger des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Après lui avoir accordé une libération provisoire sous caution, les autorités l'ont de nouveau appréhendée pour lui faire purger sa peine. Cette femme privée de liberté alors qu'elle n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association est une prisonnière d'opinion.

Hengameh Shahidi a collaboré au journal *Norouz* jusqu'à sa fermeture, en 2002. Ensuite, elle a travaillé sur les problèmes internationaux en tant que journaliste indépendante. Elle a été

conseillère sur les questions relatives à la jeunesse auprès du président Khatami (le prédécesseur du président Ahmadinejad) et membre du Conseil municipal de Téhéran. Inscrite en doctorat au Royaume-Uni, elle était revenue en Iran pour la campagne électorale, au cours de laquelle elle a conseillé sur les questions concernant les femmes un candidat malheureux à l'élection présidentielle, Mehdi Karroubi. Elle appartenait à sa formation politique, le Parti de la confiance nationale, aujourd'hui interdit.

Pendant les 50 premiers jours de sa détention, Hengameh Shahidi a été maintenue à l'isolement dans une cellule d'un mètre sur deux. Au cours de cette période, d'après son témoignage, on l'a frappée et menacée d'exécution. Elle souffre de troubles cardiaques et il est à craindre qu'elle ne reçoive pas un traitement médical adapté.

**Veillez écrire au responsable du pouvoir judiciaire en demandant la libération immédiate et inconditionnelle d'Hengameh Shahidi. Engagez les autorités à lui fournir un traitement médical adapté jusqu'à sa remise en liberté et à mener sans délai une enquête approfondie et impartiale sur les allégations selon lesquelles elle a été torturée en détention. Envoyez vos appels à :**

Ayatollah Sadegh Larjani  
Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh  
Pasteur St., Vali Asr Ave.  
South of Serah-e Jomhuri  
Tehran 1316814737  
Iran

Courriel : [info@dadiran.ir](mailto:info@dadiran.ir)  
(Objet : FAO Ayatollah Larjani)

## UKRAINE

### DES ALLÉGATIONS DE TORTURE RESTENT SANS ÉCHO



## ALEXANDRE RAFALSKI

Soupçonné d'être impliqué dans la mort de quatre personnes, Alexandre Rafalski a été arrêté à Kiev en 2001. À l'issue d'un procès entaché d'irrégularités, il a été condamné à la réclusion à perpétuité en 2004. Il est actuellement incarcéré à Vinnitsa, dans le centre de l'Ukraine.

Entre le jour de son arrestation, le 13 juin 2001, et celui de son inculpation pour meurtre, le 26 juin de la même année, Alexandre Rafalski aurait été torturé à maintes reprises, selon ses déclarations, et aurait subi d'autres mauvais traitements, notamment un simulacre d'exécution. Il clame son innocence et affirme que ces sévices avaient pour but de le contraindre à « avouer » les meurtres. Aucune enquête n'a été ouverte sur ses allégations de torture et toutes ses plaintes ont été rejetées à ce jour. Amnesty International s'inquiète depuis longtemps de ce que la torture et les autres formes de mauvais

traitements sont pratiquées systématiquement dans les locaux de la police en Ukraine. Les auteurs de ces actes sont généralement impunis.

La mère d'Alexandre Rafalski, Tamara Rafalskaïa, les mères d'autres prisonniers et des organisations de défense des droits humains ont déployé beaucoup d'efforts pour sensibiliser l'opinion publique ukrainienne au problème de la torture dans les locaux de la police. En janvier 2010, Tamara Rafalskaïa a déclaré à Amnesty International : « Si nous obtenons gain de cause dans cette affaire, ce sera un grand pas en avant pour l'Ukraine ».

Amnesty International pense qu'une issue favorable dans cette affaire aurait un grand retentissement et contribuerait à mettre un terme à l'impunité des auteurs de torture et d'autres mauvais traitements en Ukraine.

**Veillez inviter les autorités à faire en sorte qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée sans délai sur les allégations selon lesquelles Alexandre Rafalski a subi en détention des tortures et d'autres mauvais traitements. Demandez que cet homme soit rejugé, en évoquant vos préoccupations quant à l'équité de son procès. Envoyez vos appels à :**

General Prosecutor of Ukraine  
Oleksandr Medvedko  
Riznitska Str. 13/15  
01601 Kyiv  
Ukraine

Fax : +380 44 280 26 03  
Formule d'appel : Monsieur le Procureur général,

## NÉPAL

### UN ÉTUDIANT DONT LE SORT RESTE INCONNU



## SANJIV KUMAR KARNA

Sanjiv Kumar Karna, un étudiant de 24 ans, pique-niquait avec des amis le 8 octobre 2003 à Janakpur, au Népal, quand des membres des forces de sécurité conjointes les ont arrêtés, lui et ses 10 camarades. D'abord frappés avec violence, ils ont ensuite été interrogés. Six d'entre eux ont été libérés plus tard mais Sanjiv Kumar Karna et quatre de ses amis, Durgesh Kumar Labh, Pramod Narayan Mandal, Shailendra Yadav et Jitendra Jha, ont disparu sans laisser de traces.

Sanjiv Kumar Karna aurait été arrêté parce qu'il s'intéressait à la politique étudiante et qu'il avait fait partie de l'Union pan-nationale révolutionnaire des étudiants libres du Népal, qui s'aligne sur le Parti communiste népalais (PCN) maoïste. Cependant, il a quitté ce mouvement en 1998 et, d'après sa famille, il n'avait aucun lien avec le PCN maoïste.

La police et le ministère de l'Intérieur soutiennent que leurs services ne sont pour rien dans l'arrestation des jeunes gens. Selon l'armée népalaise, en revanche, les cinq disparus auraient été tués au cours d'une « opération de police » le jour de leur arrestation. Aucune de ces allégations n'a été confirmée. L'armée népalaise a affirmé à Amnesty International qu'elle avait achevé son enquête et qu'elle n'était pas impliquée dans ces disparitions forcées.

En juillet 2006, le père de Sanjiv Kumar Karna et la famille d'un autre disparu ont fait établir un procès-verbal introductif par la police, l'obligeant ainsi juridiquement à ouvrir une enquête. Cependant, aucun progrès n'a été réalisé à ce jour.

**Écrivez aux autorités et invitez-les à faire rapidement la lumière sur le sort réservé à Sanjiv Kumar Karna et à ses quatre amis, à identifier et à poursuivre les responsables présumés de leur disparition et à rendre leurs conclusions publiques. Soulignez que les sites d'inhumation présumés devront être protégés et les exhumations réalisées par des professionnels, afin que les éléments de preuve recueillis soient recevables devant un tribunal. Envoyez vos appels à :**

Ramesh Chand Thakuri  
Inspector General of Police  
Police Head Quarters, Naxal  
Kathmandu  
Népal  
Fax : +977 1 4415593

# METTEZ UN TERME AUX DÉTENTIONS ILLÉGALES EN IRAK

AMNESTY  
INTERNATIONAL



DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS

## AVANT, DES GENS HABITAIENT LÀ

### HALTE AUX EXPULSIONS FORCÉES À PORT HARCOURT

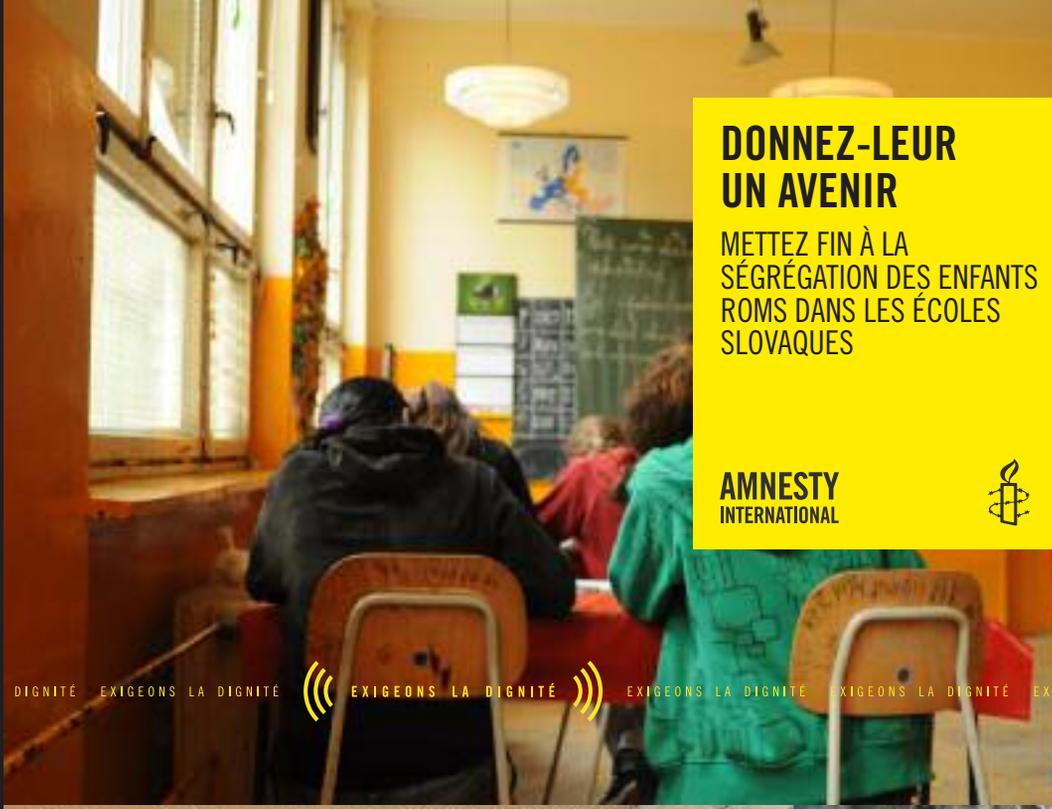
AMNESTY  
INTERNATIONAL



## DONNEZ-LEUR UN AVENIR

### METTEZ FIN À LA SÉGRÉGATION DES ENFANTS ROMS DANS LES ÉCOLES SLOVAQUES

AMNESTY  
INTERNATIONAL



## FAITES PASSER L'INFORMATION, FAITES PASSER ...

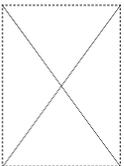
Les campagnes d'Amnesty International s'efforcent d'obtenir la justice, la liberté et la dignité pour tous et de mobiliser l'opinion publique pour un monde meilleur, que ce soit lors de conflits très médiatisés ou dans des endroits oubliés de la planète.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.
- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX.





**Iveta Radičová**  
**Prime Minister**  
**Úrad vlády Slovenskej republiky**  
**Námestie slobody 1**  
**813 70 Bratislava**  
**Slovaquie**

*Photo* :Une classe formée uniquement de Roms à l'école élémentaire Matice Slovenskej à Prešov, Slovaquie (avril 2010).  
 © Amnesty International

**WWW.DEMANDDIGNITY.ORG**  
 Amnesty International, Secrétariat international,  
 Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW,  
 Royaume-Uni. [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

Index : EUR 72/007/2010



## AMNESTY INTERNATIONAL

### Madame la Première ministre,

En Slovaquie, des milliers d'enfants roms subissent toujours une ségrégation dans des écoles et des classes spéciales ainsi que dans des écoles et des classes normales fréquentées exclusivement par des Roms, où un enseignement au rabais leur est dispensé.

Le nouveau gouvernement s'est engagé à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international relatif aux droits humains et à mettre fin à la ségrégation fondée sur l'origine ethnique. Aussi, je vous engage à :

- prévoir des dispositions législatives et réglementaires définissant clairement la ségrégation et fournir aux services de l'inspection de l'Éducation nationale des moyens adaptés, notamment des lignes directrices et des procédures détaillées et rigoureuses permettant d'identifier, de contrôler et de combattre la discrimination et la ségrégation sur le terrain ;
- entreprendre le recueil systématique de données sur l'éducation, ventilées selon le genre et l'appartenance ethnique ;
- rendre explicitement obligatoire pour toutes les écoles la suppression de la ségrégation et leur apporter un soutien efficace pour les aider à atteindre cet objectif ;
- proposer des mesures de soutien adaptées pour les enfants roms et non roms qui ont besoin d'une aide supplémentaire, afin qu'ils puissent développer au mieux leurs capacités au sein d'établissements normaux.

Veuillez agréer, Madame la Première ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

## AMNESTY INTERNATIONAL



### Monsieur le Premier ministre,

Walid Yunis Ahmad a été appréhendé le 6 février 2000 à Erbil. Depuis lors, il est privé de liberté alors qu'il n'a été ni jugé ni même inculpé. Après son arrestation, cet homme a été torturé et maintenu à l'isolement durant de longues périodes. Il a fréquemment été transféré d'une prison à l'autre sans explication.

Amnesty International lui a rendu visite en prison à la mi-2010 et a évoqué son cas à maintes reprises auprès du gouvernement régional du Kurdistan.

Je vous prie instamment :

- d'ordonner que Walid Yunis Ahmad soit libéré immédiatement et sans condition ou inculpé d'une infraction prévue par la loi et jugé dans les meilleurs délais, à l'issue d'un procès conforme à toutes les normes d'équité ;
- d'ordonner que toutes les personnes détenues depuis longtemps dans la région du Kurdistan sans avoir été jugées ni même inculpées soient libérées ou inculpées immédiatement d'une infraction prévue par la loi et jugées dans les meilleurs délais, à l'issue d'un procès équitable au cours duquel la peine de mort ne pourra être requise.

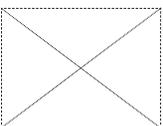
Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Index : MDE 14/008/2010

**His Excellency**  
**Dr Barham Salih**  
**Prime Minister**  
**Kurdistan Regional Government**  
**Erbil**  
**Irak**



*Photo* : Walid Yunis Ahmad  
 © Amnesty International

Amnesty International, Secrétariat international,  
 Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW,  
 Royaume-Uni. [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

## AMNESTY INTERNATIONAL



### Monsieur le Président de la République,

Je souhaite vous faire part de ma profonde inquiétude face aux expulsions forcées signalées à Port Harcourt, dans l'État de Rivers.

Des milliers d'habitants du quartier de Njemanze Waterfront ont été chassés de leur maison par la force, et plus de 200 000 autres personnes risquent de subir le même sort si les pouvoirs publics de cet État ne renoncent pas à un projet prévoyant la démolition de tous les quartiers d'habitat précaire situés au bord de l'eau à Port Harcourt.

En procédant à ces expulsions forcées, les autorités de l'État de Rivers violent les obligations qui incombent au Nigeria aux termes du droit international relatif aux droits humains.

J'engage instamment les autorités du Nigeria à faire le nécessaire pour que les pouvoirs publics de l'État de Rivers :

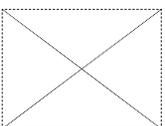
- mettent immédiatement un terme à toutes les expulsions forcées ;
- adoptent un moratoire sur toutes les expulsions dans les zones situées au bord de l'eau à Port Harcourt, tant que ne sont pas mises en place toutes les garanties nécessaires pour que les expulsions se déroulent dans le respect des normes internationales et régionales relatives aux droits humains ;
- proposent des solutions de relogement à tous ceux qui ont été chassés par la force de Njemanze Waterfront et d'autres quartiers et indemnisent les personnes dont les biens ont été détruits ou endommagés du fait des expulsions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Index : AFR 44/016/2010



**His Excellency Goodluck Jonathan**  
**President of the Republic of Nigeria**  
**Office of the President**  
**Nigerian Presidential Complex**  
**Aso Rock Presidential Villa**  
**Abuja**  
**Federal Capital Territory**  
**Nigeria**

*Photo* : La destruction du quartier de Njemanze Waterfront à Port Harcourt, au Nigeria, en août 2009, a entraîné des milliers d'expulsions forcées et des déplacements de population.  
 © Amnesty International

# FAITES PASSER L'INFORMATION, FAITES PASSER ...

Vous trouverez la liste complète des bureaux de l'organisation dans le monde à l'adresse <http://www.amnesty.org/fr/worldwide-sites>

Si l' n'existe pas de bureau d'Amnesty International dans votre pays, vous pouvez devenir membre international et rejoindre la communauté en ligne des membres internationaux. Vous trouverez sur [www.amnesty.org/fr/join](http://www.amnesty.org/fr/join) des informations sur l'adhésion en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

Vous pouvez également écrire à :

Online Communities Team, Amnesty International,  
 International Secretariat, Peter Benenson House,  
 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

**ENSEMBLE,  
 NOUS POUVONS  
 FAIRE ENTENDRE  
 NOTRE VOIX**

**AMNESTY  
 INTERNATIONAL**

